

A St Just le 9 janvier 2025.

## La direction persiste, la Cour d'Appel confirme !



# VICTOIRE

filpac cgt Le livre, le papier et la communication  
www.filpac-cgt.fr



Le 6 avril 2022, un salarié a été victime d'un accident du travail. La direction, **très soucieuse de la santé et la sécurité des salarié.es** n'a pas trouvé mieux que de lui infliger **une double peine en lui notifiant un avertissement** 20 mai 2022 lui faisant comprendre qu'il était **coupable de son accident**.

Un peu dépité par la situation, le salarié est alors venu échanger avec la **CGT DS Smith St Just**. Notre organisation syndicale s'est donc emparée du sujet afin que le salarié **ne subisse pas une double peine et soit bien reconnu en tant que victime**.

Après avoir contesté l'avertissement, c'est tout naturellement que la **CGT DS Smith St Just** a porté l'affaire devant le **Conseil des Prud'hommes (CPH)** de Beauvais. Dans son délibéré du 2 octobre 2023, le CPH de Beauvais n'a tenu compte que de la demande de retrait d'avertissement et a ordonné son retrait.

Tout aurait pu s'en arrêter là, mais non, **cette direction machiavélique et jusqu'au-boutiste a fait le choix de faire appel de la décision** devant la Cour d'Amiens le 2 novembre 2023.

La **CGT DS Smith St Just** a donc, le plus naturellement du monde, continué de venir en aide à ce salarié. Il a fallu à nouveau envoyer des éléments pour justifier de qualité de victime du salarié mais aussi prouver que la direction n'avait pas mis les moyens de protection en place et que c'est bien l'accident de ce salarié qui l'a fait réagir. D'ailleurs, la direction n'hésitera pas à fournir un document qui démontre que le salarié n'était pas en faute. **Incompétence, quand tu nous tiens !**

La Cour d'appel d'Amiens a rendu son délibéré en date du jeudi 9 janvier 2025. **Il confirme le jugement du CPH et ordonne le retrait de l'avertissement.**

### La direction va-t-elle enfin se conformer à la décision ?

Il faut maintenant attendre de savoir si cette direction d'une impudence inouïe fait un pourvoi en cassation tant elle doit avoir la défaite amère. Car oui, la direction s'est fait battre par un tout petit syndicaliste **CGT DS Smith St Just**. **Ça doit être dur à avaler !!!**

**La CGT DS Smith St Just.**

